



Comité Social et Économique

NOUVELLE INSTANCE NOUVEAU SYNDICALISME



LE CSE, COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

*Les ordonnances ont réformé le code du Travail.
Les salariés seront désormais représentés par une instance
unique, le Comité Social et Économique. Les CSE doivent être
mis en place dans toutes les entreprises avant le 31 décembre 2019.
Le CSE exercera toutes les fonctions des actuels CE, CHSCT et DP.*

LE POINT DE VUE DE L'UNSA

*L'UNSA n'était pas demandeuse d'une refonte des IRP.
Maintenant que la loi l'a décidé, l'UNSA, organisation syndicale réformatrice
de terrain, prendra toute sa place, dans toutes les entreprises, pour que les
CSE soient des instances de qualité.*

NÉGOCIER AVEC L'UNSA

*La mise en place des CSE est négociable dans chaque entreprise.
L'UNSA participera donc avec exigence à ces négociations, qu'il s'agisse
du nombre de représentants, du nombre d'heures de délégation
ou du fonctionnement des commissions.*

ATTENTION AUX FINANCES

*Le budget du CSE va absorber les dépenses des actuels CHSCT.
Certaines expertises portant sur des sujets majeurs devront être cofinancées
sur le budget de fonctionnement du CSE à hauteur de 20%.*

***L'UNSA veut préserver des moyens nécessaires à un fonctionnement
efficace.***

Film CSE
Expression Directe



La vague bleue !

Contact développement@unsa.org





Comité Social et Économique

AVEC L'UNSA SOYONS VIGILANTS

LES CONDITIONS DE TRAVAIL EN QUESTION

Une Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) va remplacer les actuels CHSCT. On peut douter de son efficacité réelle vu la faiblesse de ses moyens.

L'UNSA veut négocier des instances représentatives qui puissent réellement intervenir sur la santé et les conditions de travail.

LA CAPACITÉ D'INTERVENTION DES SUPPLÉANTS EST EN DANGER !

Les ordonnances prévoient que les suppléants assisteront aux réunions en l'absence de titulaires.

L'UNSA proposera de les intégrer dans le dialogue social en trouvant des solutions adaptées.

HEURES DE DÉLÉGATION ET TEMPS DE RÉUNION DES CSE

Avec les ordonnances, les heures passées en réunion de CSE seront limitées à 60 heures dans l'année.

L'UNSA négociera pour desserrer cette contrainte.

DES HEURES DE DÉLÉGATION PLUS SOUPLES

Nouveauté : les heures de délégation sont mutualisables et annualisables.

L'UNSA propose de développer et renforcer cette nouvelle possibilité.

**Le dialogue
social de qualité,
c'est l'ADN
de l'UNSA !**

La vague bleue !

Contact développement@unsa.org

